

JE VIENS ÉTUDIER EN FRANCE

* Attention à la terminologie

1 AVANT DE PARTIR

RÉSERVATION DE LOGEMENT

CAUTION LOCATIVE *
VISA VISALE (si nécessaire)
<https://www.visale.fr/>

CVEC

<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

DÉLIVRANCE DES VISAS
PAR LE CONSULAT DE FRANCE

SI VOUS AVEZ OBTENU
UN VLS-TS

2 ARRIVÉE EN FRANCE

LOGEMENT TEMPORAIRE
OU DÉFINITIF

3 PREMIÈRE SEMAINE EN FRANCE

CVEC

(si non acquittée préalablement)
<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

OUVERTURE D'UN
COMPTE BANCAIRE

VALIDATION DU VLS-TS
<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>

INSCRIPTION
ÉTABLISSEMENT

AFFILIATION
SÉCURITÉ SOCIALE *
<https://etudiant-etranger.ameli.fr>

TÉLÉPHONE,
INTERNET

AFFILIATION
MUTUELLE

* Si vous êtes ressortissants de l'UE/EEE/Suisse et que vous avez une carte Européenne d'Assurance Maladie pour la durée de vos études, vous n'êtes pas concerné par cette démarche

V4 - 25 AVRIL 2019